

Séance du mardi 07 septembre 2021

Date de la convocation : 01/09/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 24

Votants : 31

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents :** Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, André JAFFUEL, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY, Didier VIGOUROUX

**Représentés :** Joseph BEAUFILS, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBUOL

**Excusés :** Céline DELMAS, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Pierre-Emile SYLVAIN

**Absents :**

Secrétaire de séance : Didier BRUNEL

**DE\_2021\_082 - Objet : ACQUISITION FONCIERE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DE LA COMMUNE DE LA PANOUSE**

Le Président expose à l'assemblée que la Communauté de Communes Randon-Margeride souhaite faire l'acquisition foncière de 2 terrains sur le village de LA PANOUSE pour réaliser la station d'épuration des eaux usées et un poste de relevage.

La Communauté de Communes Randon-Margeride a donc sollicité M Yves CATALAN propriétaire de la parcelle B 470 pour lui acheter une surface de 2 300 m<sup>2</sup> pour construire la station d'épuration et M Nicolas GARREL propriétaire de la parcelle B 293 pour lui acheter une surface de 50 m<sup>2</sup> pour construire le poste de relevage.

Les services de la SAFER ayant estimé le prix des terrains à 3 € / m<sup>2</sup>, M. Yves CATALAN et M. Nicolas GARREL ont accepté de vendre une partie de leurs terrains à la Communauté de Communes.

Les frais de bornage et de notaires sont à la charge de la Communauté de Communes.

Le Président propose :

- D'acquérir auprès de M. Yves CATALAN une emprise foncière de la Parcelle B 470 d'une superficie de 2 300 m<sup>2</sup> au prix de 3 € le m<sup>2</sup> soit 6 900 €,
- D'acquérir auprès de M. Nicolas GARREL une emprise foncière de la Parcelle B 293 d'une superficie de 50 m<sup>2</sup> au prix de 3 € le m<sup>2</sup> soit 150 €,
- De régler les frais de bornage et de notaire,
- D'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget assainissement
- D'autoriser le Président Francis SAINT LEGER ou son représentant à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à cette acquisition.

Après délibéré, et à l'unanimité, l'Assemblée approuve ces acquisitions de terrains pour la réalisation de travaux d'assainissement des eaux usées sur la commune de LA PANOUSE.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président,  
Francis SAINT-LEGER

